



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
11 juin 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 57 de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement

Conseil économique et social
Session de fond de 2008
New York, 30 juin-25 juillet 2008
Points 3 a) et b) de l'ordre du jour provisoire**

**Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement : suite donnée
aux recommandations de politique générale
de l'Assemblée générale et du Conseil**

**Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement : rapports
des Conseils d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations
Unies pour la population, du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance
et du Programme alimentaire mondial**

Lettre datée du 11 juin 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme vous le savez, le Gouvernement de la République du Mozambique a accueilli à Maputo, du 21 au 23 mai 2008, un séminaire réunissant des représentants des gouvernements des huit pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam) et du Gouvernement du Malawi, afin de tirer les enseignements d'une année de mise en œuvre de cette initiative dans ces pays et de réfléchir à la marche à suivre pour poursuivre l'expérience tout en avançant dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale.

* A/63/50.

** E/2008/100.



Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier sincèrement de l'aide précieuse fournie par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et l'équipe de pays des Nations Unies au Mozambique dans l'organisation et la tenue de cet événement.

Je vous fais tenir ci-joint pour examen le texte de l'état récapitulatif des conclusions du séminaire de Maputo à l'issue d'une année de mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies dans les pays pilotes, assorties de recommandations pour l'avenir (voir annexe).

Dans leurs considérations générales, les participants au séminaire ont souligné notamment que les pays participants étaient devenus pilotes à la demande expresse de leurs gouvernements, qui espéraient qu'un système des Nations Unies plus cohérent serait mieux à même de les aider à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les participants ont également considéré que l'initiative Unité d'action avait renforcé la maîtrise nationale des partenariats pour le développement conclus avec les organismes des Nations Unies. Ils ont relevé que leurs pays étaient dans des situations très diverses et que le principe du « sur-mesure » avait prévalu dans le cadre de l'initiative.

Le séminaire a confirmé que les gouvernements des pays pilotes de l'initiative Unité d'action et les autres participants avaient maintenant une meilleure maîtrise des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale.

Les premières indications montrent que la formule des pays pilotes a donné de bons résultats – les partenaires nationaux ont pu compter sur la présence d'interlocuteurs agissant dans un cadre plus cohérent; les rapports des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies ont fait état de la meilleure disponibilité des moyens et des connaissances du système des Nations Unies au service des objectifs et des priorités définis dans les plans nationaux.

L'imprévisibilité et le caractère aléatoire des financements, l'absence d'harmonisation et de simplification des pratiques de fonctionnement, les coûts de transaction généralement élevés du système des Nations Unies, l'alignement très insuffisant des capacités de l'ONU sur les priorités des pays de programme, le faible degré d'utilisation des capacités opérationnelles nationales ont été cités comme autant de freins majeurs à la mise en œuvre intégrale et accélérée de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Le séminaire a donné lieu à la formulation de recommandations précises visant à accélérer l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale dans les domaines de la maîtrise et de la souveraineté nationale, de l'alignement des capacités du système des Nations Unies sur les besoins des pays de programme, de la cohérence des processus budgétaires et des financements, de la direction et la coordination des équipes de pays des Nations Unies, des bureaux communs et des procédures institutionnelles simplifiées, entre autres objectifs importants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 57 de l'ordre du jour de la liste préliminaire, et des points 3 a) et b) de l'ordre du jour du Conseil économique et social.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) Filipe **Chidumo**

**Annexe à la lettre datée du 11 juin 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**État récapitulatif des conclusions et des perspectives
d'avenir issues du séminaire des pays pilotes de l'initiative
Unité d'action des Nations Unies : partage des données
d'expérience et enseignements tirés**

Maputo, 21-23 mai 2008

1. Des représentants des gouvernements des huit pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam) et du Gouvernement du Malawi se sont réunis à Maputo, du 21 au 23 mai 2008, afin de tirer les enseignements d'une année de mise en œuvre de cette initiative et de réfléchir ensemble sur la marche à suivre pour poursuivre l'expérience tout en avançant dans l'application des recommandations contenues dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale.

2. Les participants ont remercié le Gouvernement mozambicain pour son accueil, M^{me} Luisa Dias Diogo, Première Ministre de la République du Mozambique, pour son magnifique message inaugural, les coprésidents des consultations informelles de l'Assemblée générale sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies pour leur participation dynamique, et M^{me} Anna Tibajuka, Secrétaire générale adjointe de l'ONU, pour sa déclaration faite au nom de la Vice-Secrétaire générale et Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Ils ont également remercié l'Agence australienne pour le développement internationale, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et l'équipe de pays des Nations Unies au Mozambique, qui ont apporté une aide précieuse à l'organisation et à la tenue du séminaire.

Remarques liminaires

3. Les participants affirment leur volonté de mettre en œuvre intégralement et sans attendre la résolution 62/208, adoptée par l'Assemblée générale sans mise aux voix, intitulée « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », par laquelle l'Assemblée a invité le Secrétaire général à aider les pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies à évaluer et partager leur expérience avec l'appui du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (par. 139). Ils estiment que le séminaire participe à l'application du paragraphe 139 et enrichit le débat de la session de fond du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement.

4. Le séminaire s'est voulu un espace de dialogue où les représentants des gouvernements des huit pays pilotes de l'initiative Unité d'action et d'autres pays de programme pourraient s'informer mutuellement de leurs réalisations, de leurs difficultés et de leurs défis dans le cadre de l'initiative et expliquer ce qu'ils

comptaient faire pour aller plus loin. Il avait également pour but d'aider les pays à examiner leurs perspectives d'avenir communes avec leurs interlocuteurs du système des Nations Unies afin que les enseignements tirés puissent faire avancer l'application de la résolution 62/208 vers plus de cohérence, d'efficacité et d'efficience.

5. Les participants constatent que, sauf au Cap-Vert et au Viet Nam, la réforme de l'ONU n'a été introduite au niveau des pays qu'en 2007. Les conclusions du séminaire sont donc préliminaires et ne concernent que les modalités, car il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de l'initiative Unité d'action des Nations Unies dans le domaine du développement. Le bilan sera plus clair une fois que l'évaluation indépendante prévue pour 2009-2010 sera achevée.

6. Les participants invitent l'Assemblée générale à appuyer pleinement les pays pilotes dans les efforts qu'ils continuent de déployer dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Conclusions générales

7. Les participants insistent sur le fait que les pays pilotes le sont devenus à la demande expresse des autorités nationales concernées. Les gouvernements se sont portés volontaires dans l'espoir qu'un système des Nations Unies plus cohérent serait mieux à même de les aider à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Les participants ont pu constater que l'initiative Unité d'action s'était traduite par une maîtrise nationale renforcée des partenariats avec le système des Nations Unies pour le développement. Ils ont noté la grande diversité de leur situation nationale respective et ont été d'avis à cet égard que le principe de l'initiative « sur-mesure » était appliqué à leur pays.

9. Les intervenants ont confirmé les avancées réalisées par les pays pilotes de l'initiative Unité d'action et les autres pays participants en matière de maîtrise nationale des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cette participation et l'initiative laissée aux autorités nationales sont tout à fait dans l'esprit de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale.

10. Les premières indications montrent qu'avec la formule des pays pilotes le système des Nations Unies pour le développement devient un interlocuteur plus efficace et rationnel pour ses partenaires nationaux. Les rapports émanant tant des gouvernements que des équipes de pays des Nations Unies font état d'une meilleure disponibilité des moyens et des connaissances du système des Nations Unies au service des objectifs et des priorités définis dans les plans nationaux.

11. Des progrès ont été faits dans l'approche unifiée du système des Nations Unies pour la programmation et le financement de son appui aux pays, grâce à l'application des principes d'unité de programme et d'unité de budget. Les gouvernements participant à l'initiative Unité d'action des Nations Unies constatent et apprécient assurément les progrès accomplis mais il faut en faire davantage pour éviter l'éparpillement et unifier les opérations au niveau des pays. Les représentants des pays pilotes et les autres participants ont tous souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour que l'initiative donne les résultats espérés.

12. Reste que des obstacles majeurs freinent encore la mise en œuvre intégrale et accélérée de l'initiative Unité d'action. Sont en cause notamment l'imprévisibilité et l'irrégularité des financements, l'absence d'harmonisation et de simplification des pratiques de fonctionnement, les coûts de transaction généralement élevés du système des Nations Unies, l'alignement très insuffisant des capacités de l'ONU sur les priorités des pays de programme, le faible degré d'utilisation des capacités opérationnelles nationales.

Recommandations

Soucieux d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, les participants au séminaire, représentants des neuf gouvernements :

Maîtrise et initiative nationale

13. Soulignent que le principe de maîtrise et d'initiative nationales devrait continuer de guider toutes les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies au niveau des pays.

14. Constatent que l'efficacité des activités opérationnelles de l'ONU est tributaire à la fois d'équipes de pays des Nations Unies bien coordonnées et dotées des moyens d'agir et d'autorités nationales fonctionnant elles aussi en coordination, ce qui peut nécessiter le cas échéant de nouvelles structures de coordination nationales ou l'amélioration de celles qui existent déjà de manière à disposer de fonctions d'orientation stratégique et de suivi de l'exécution des programmes.

15. Constatent également que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important d'appui et de renforcement du rôle et des capacités nationales en matière de coordination des actions de la communauté des donateurs.

16. Rappellent que l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à inviter les organismes des Nations Unies à participer es qualités aux modalités et mécanismes de l'aide existants et nouveaux et a demandé au système des Nations Unies pour le développement d'accroître sa participation à cet égard, et invitent l'Assemblée à donner des encouragements aux pays concernés dans la poursuite de leurs efforts.

17. Soulignent que les activités opérationnelles du système des Nations Unies devraient être centrées sur le renforcement des capacités nationales, l'offre d'aide normative et de conseils, l'appui stratégique pour la réduction de la pauvreté et mieux tirer parti des capacités nationales de mise en œuvre en consultation et en collaboration avec les autorités nationales concernées.

Afin plus précisément d'assurer la réussite de l'initiative Unité d'action, les participants au séminaire :

18. Appellent les organismes des Nations Unies à aider les pays pilotes de l'initiative Unité d'action et les équipes de pays des Nations Unies à poursuivre leurs efforts pour mobiliser en temps utile des ressources financières prévisibles pour l'initiative Unité d'action, à travers notamment des mécanismes et processus communs gouvernements/ONU et de nouveaux instruments de mobilisation des financements, si nécessaire et approprié.

19. Soulignent que, dans le cas des pays où le programme Unité d'action des Nations Unies ne couvre pas l'intégralité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les ressources ne devraient pas être transférées au programme de l'initiative au détriment des autres composantes du Plan-cadre.

20. Constatent que la mise en place de nouvelles structures de coordination nationales a été propice au renforcement de la maîtrise nationale des projets et de l'initiative gouvernementale ainsi qu'à l'alignement des activités opérationnelles du système des Nations Unies sur les priorités nationales. Il importe que ces structures ajoutent des fonctions d'orientation stratégique et de mise en œuvre des programmes au processus de l'initiative Unité d'action des Nations Unies au niveau des pays.

Alignement des capacités de l'ONU sur les besoins des pays de programme

21. Apprécie la nécessité pressante d'accroître les capacités nationales et rappelle que le système des Nations Unies pour le développement devrait appuyer de manière cohérente et coordonnée les efforts déployés dans le cadre des programmes de pays pour renforcer les capacités.

22. Réaffirme que l'étendue et le niveau des compétences techniques mobilisées par le système des Nations Unies au niveau des pays devraient être à la hauteur de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs prioritaires énoncés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement des pays en question ou dans le programme ou plan de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, conformément aux stratégies et aux plans de développement nationaux, notamment, lorsqu'ils existent, aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et qu'ils devraient correspondre aux besoins et aux critères des pays en développement en matière d'appui technique et de renforcement des capacités.

23. Soulignent que les mesures d'économie et les processus de restructuration ne sont pas des fins en soi mais devraient être évalués au regard de l'objectif d'efficacité et d'impact renforcés.

24. Demandent aux fonds, programmes et organismes d'accélérer la réforme au sein de leur siège de manière à pouvoir répondre plus efficacement et rapidement aux besoins des pays de programme, notamment ceux des pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, dont les capacités sont actuellement en cours d'évaluation.

Harmonisation et intégration des instruments de planification et de programmation

25. Demandent aux organes directeurs des fonds, programmes et organismes des Nations Unies de prendre de toute urgence les décisions qui s'imposent pour simplifier et harmoniser véritablement le processus de planification, de formulation et d'approbation des programmes.

26. Prient le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'envisager une procédure d'approbation simplifiée des programmations conjointes par pays et de faire des suggestions au Conseil économique et social à ce sujet.

27. Demandent au Groupe des Nations Unies pour le développement de faire appel aux pays pilotes pour explorer et poursuivre la simplification et l'harmonisation du processus de programmation conjointe par pays, en s'appuyant sur les expériences positives enregistrées avec le document opérationnel commun.

Cohérence des processus budgétaires et des processus de financement

28. Engagent les donateurs à verser des contributions pluriannuelles et non préaffectées au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies au niveau des pays de manière à assurer la prévisibilité des ressources et à améliorer par conséquent la ponctualité et l'efficacité des activités des programmes, et leur demandent de financer intégralement l'initiative Unité d'action des Nations Unies sans que leurs programmes de développement bilatéraux en pâtissent.

29. Soulignent que l'approche sectorielle devrait être adoptée de plus en plus largement en tant que mécanisme de financement utilisé par les donateurs au niveau des pays au fur et à mesure qu'elle se rapproche des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et qu'elle rejoint le processus de réforme de l'ONU au niveau des pays.

30. Recommandent que, comme le prévoit le paragraphe 37 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies dispose d'une stratégie et d'une capacité pour contribuer à renforcer la capacité de gestion fiduciaire et budgétaire des autorités nationales. Cette démarche peut s'inscrire dans le cadre du programme des Nations Unies pour l'aide au développement.

31. Exhortent tous les donateurs à accepter un modèle commun ONU pour les rapports d'activité et les rapports financiers dans le cadre du mémorandum d'accord régissant le Fonds pour l'initiative Unité d'action.

Direction et coordination des équipes de pays des Nations Unies

32. Apprécie l'élément important que constitue l'autorité renforcée du coordonnateur résident à la tête d'une équipe de pays dotée de moyens d'action suffisants et soulignent la nécessité de renforcer le rôle et l'autorité du coordonnateur résident grâce à des délégations de pouvoir supplémentaires accordées par les fonds, programmes et organismes.

33. Appellent les fonds, programmes et organismes des Nations Unies à soutenir le processus de recrutement et de sélection des coordonnateurs résidents en encourageant les meilleurs éléments à faire acte de candidature. Les capacités de coordination et de leadership des coordonnateurs résidents et des responsables des entités locales des Nations Unies devraient être dûment prises en considération lors des procédures de recrutement et de sélection.

34. Soulignent que les accords de base types entre les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies devraient être modifiés le cas échéant de manière à renforcer et préciser les responsabilités et les obligations réciproques des équipes de pays des Nations Unies et des gouvernements, tout en respectant les privilèges et immunités.

35. Insistent sur le fait que toutes les équipes de pays des Nations Unies devraient adopter des codes de conduite en s'inspirant des modèles harmonisés élaborés par le

bureau du Groupe des Nations pour le développement, ces codes devant préciser notamment les obligations et responsabilités en matière de communication.

36. Soulignent que les membres des équipes de pays devraient être solidairement responsables. Le coordonnateur résident ne devrait pas être le seul administrateur tenu de rendre compte de ses actes. Les mécanismes de notation appliqués par les différents organismes devraient sans attendre prévoir l'évaluation de la contribution des hauts responsables à la cohésion des équipes de pays des Nations Unies et à leur capacité à répondre aux besoins prioritaires des pays hôtes.

37. Demandent aux sièges des organismes, fonds et programmes d'appuyer et de promouvoir sans relâche les efforts que font les équipes de pays des Nations Unies pour répondre aux demandes des gouvernements qui souhaitent une cohérence renforcée dans l'exécution et la communication, notamment à travers leurs structures régionales. Le système d'évaluation et de notation doit être introduit là où il n'existe pas encore, afin que les administrateurs au siège puissent faciliter le processus de réforme au niveau des pays.

38. Soulignent qu'il doit exister une continuité entre les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents, qui devraient participer au processus de sélection des principaux membres des équipes. Les services du siège devraient améliorer les procédures de remplacement des membres des équipes. Les vacances de poste prolongées et les perturbations importantes (autrement dit trop de changements à la fois) sont à éviter. Il conviendrait de même d'éviter si possible de changer trop fréquemment de chefs d'équipe et de coordonnateurs résidents.

En ce qui concerne plus précisément la réussite de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, les participants au séminaire :

39. Soulignent que les programmes/plans définis par les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies devraient rappeler que le coordonnateur résident, appuyé par l'équipe de pays des Nations Unies, doit rendre compte aux autorités nationales des progrès accomplis en ce qui concerne les résultats convenus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (par. 96 de la résolution 62/208), l'agent d'administration étant également tenu de faire rapport sur les questions financières et, dans certains cas, d'établir pour les donateurs des rapports d'activité concernant l'utilisation du fonds pour l'initiative Unité d'action.

Bureaux communs et pratiques de fonctionnement harmonisées et simplifiées

40. Engagent le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à accélérer le processus d'harmonisation des pratiques de fonctionnement de l'ONU afin que les pays enregistrent des gains de cohérence et d'efficacité, tout en ayant à l'esprit les modalités d'aide qui ont la préférence des gouvernements.

41. Soulignent que l'Organisation des Nations Unies doit agir (rapidement) sur la question des ressources humaines, en particulier pour apporter les changements requis au niveau des pays pour cause de réforme de l'ONU (évaluation des capacités). Le personnel a besoin d'être encouragé afin d'avoir la motivation nécessaire pour répondre aux besoins au niveau des pays.

En ce qui concerne plus précisément les pays pilotes, les participants :

42. Soulignent que la mise en place d'un local ne devrait être considérée non seulement comme l'une des solutions permettant d'harmoniser les pratiques de fonctionnement mais également sur la base de considérations de coût-utilité.

43. Soulignent également que les pays pilotes doivent avoir une marge de manœuvre suffisante pour tester des initiatives relatives aux pratiques de fonctionnement, faute de quoi les services et pratiques de fonctionnement communs prévus resteront des vœux pieux au lieu de produire des gains d'efficacité réels.

Coûts de transaction, utilisation des économies et utilisation accrue des systèmes nationaux

44. Demandent aux fonds, programmes et organismes d'accélérer la mise en œuvre des recommandations contenues dans les paragraphes 37, 39 et 119 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, par lesquels l'Assemblée a demandé aux organismes des Nations Unies de faire davantage appel aux systèmes nationaux et de renforcer les capacités, le cas échéant, au niveau des pays (finance, achats, exécution des programmes, planification et budgétisation, suivi et évaluation), et demandent à l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre des évaluations des capacités nationales en la matière, de déterminer quels domaines ont besoin d'être renforcés et de fixer des objectifs pour renforcer les capacités requises en vue de les adopter.

45. Demandent aux services des sièges des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de laisser les équipes de pays des Nations Unies déterminer, en étroite concertation avec les autorités nationales, les meilleurs moyens de réaffecter les économies d'administration aux budgets des programmes, ainsi que mentionné aux paragraphes 104 b) et 114 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en prévenant d'éventuelles objections d'audit.

46. Attendent avec intérêt les travaux du Conseil économique et social, engagés à travers le Forum pour la coopération en matière de développement, sur la facilitation de la mise au point de normes clairement définies pour l'aide au développement, pour aider à promouvoir l'adoption et le renforcement des systèmes nationaux par le système des Nations Unies.

En ce qui concerne plus précisément les pays pilotes, les participants au séminaire :

47. Soulignent que les coûts de transaction doivent être clairement indiqués et que le Groupe des Nations Unies pour le développement et les gouvernements doivent concevoir une méthode pour les mesurer. Les coûts de transaction doivent être établis avant, pendant et après l'introduction de la réforme de l'ONU au niveau des pays. L'impact des coûts de transaction sur la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations des capacités doit être étudié avec attention.

48. Demandent aux services du siège des fonds, programmes et organismes des Nations Unies de faire en sorte que les missions au niveau des pays soient conjointement et mieux coordonnées (voir par. 118 et 119 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale) et que des rapports de mission harmonisés soient présentés aux autorités nationales.

Communication : coordination avec les gouvernements, réalisations, transparence et information

49. Soulignent également que les équipes de pays des Nations Unies doivent établir un nombre excessif de rapports pour les divers donateurs et demandent donc aux donateurs d'accepter une présentation commune des rapports d'activité de l'ONU et des rapports financiers.

50. Estiment que, dans les pays en transition, les pays à revenus intermédiaires et d'autres pays dans lesquels les équipes de pays des Nations Unies doivent s'adapter rapidement à un contexte changeant, il serait bon que les autorités créent des dispositifs chargés spécifiquement de guider l'évolution du partenariat entre l'équipe et les autorités nationales et de renforcer davantage encore la pertinence de l'action des Nations Unies dans les pays.

51. Rappelent que le coordonnateur résident, appuyé par les organismes des Nations Unies, doit rendre compte aux autorités nationales de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (par. 96 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale). Cette responsabilité devrait par conséquent figurer dans tous les nouveaux plans-cadres. Il est demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement d'aider des équipes de pays à mettre au point des instruments d'établissement de rapports communs à cet égard.

Suivi, évaluation et évaluabilité

52. Affirment les responsabilités qui incombent aux autorités nationales en matière d'évaluation conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, tout en convenant que le système des Nations Unies et les autorités nationales superviseront ensemble la conduite de l'évaluation de l'initiative Unité d'action des Nations Unies dans les pays pilotes et détermineront l'utilité du programme Unité d'action.

53. Soulignent que tous les pays pilotes doivent être informés des résultats (positifs et négatifs) de l'initiative de manière à accélérer l'apprentissage et l'adoption des pratiques optimales. Les données d'expérience/d'apprentissage des pays pilotes devraient également être communiquées à tous les États Membres de l'ONU de manière à aider d'éventuels pays volontaires.

54. Encouragent les pays pilotes à mettre au point un système d'auto-évaluation basé sur des indicateurs/cibles convenus.

55. Reconnaissent que les pays pilotes ne sont pas tous également prêts pour l'évaluation indépendante prévue en 2010 et décident de combler ces retards dès que possible, notamment en établissant des cadres axés sur les résultats à partir de méthodologies simples.

56. Soulignent que les systèmes de suivi et évaluation devraient faire confiance, dans toute la mesure possible, aux institutions de l'État et aux données publiques pour suivre les progrès de l'initiative.